

ARRÊTÉ MUNICIPAL

**Portant autorisation d'installer un car podium à l'occasion
de la manifestation « Faites de la N°7 »**

**Le dimanche 19 Avril 2026
Commune de POUGUES-LES-EAUX**

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUGUES LES EAUX,

VU l'article L.131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande de Madame Lourdez Sophie Présidente de l'association « J'aime Pougues »,
d'organiser « La Faites de la N°7 » le dimanche 19 Avril 2026 de 05 heures à 21 heures,
Considérant qu'il est nécessaire de permettre cette installation afin de contribuer au bon
déroulement de la manifestation.

A R R E T E

Article 1er : Le Maire autorise l'installation et le stationnement d'un car podium du crédit
agricole avenue de Paris au numéro 2350, le dimanche 19 avril 2026 de 7h à 21h.

Article 2 : L'autorisation d'utiliser des dispositifs de sonorisation est accordée à l'occasion
de la manifestation.

Article 3 : Le Maire de Pougues-les-Eaux, Madame Lourdez, présidente de l'association
« J'aime POUGUES », la Police Municipale de Pougues-Les-Eaux, sont chargés chacun en ce
qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait et arrêté à Pougues-les-Eaux, 19 janvier 2026.

Le 1er Adjoint,

Gilles Bertrand

